



Procès-verbal de la Haute Autorité du Football

Réunion :	Mardi 2 avril 2024
Horaires :	10h00-16h30
à :	Paris – Siège de la Fédération Française de Football
Président :	M. Laurent UGO
Présent(e)s :	Mmes Kerstie ABERGEL, Sabine BONNIN, Elodie CROCQ, Camille DELZANT, Valérie LAGARDE, Virginie ROSSETTI MM. Gérard BELLEHIGUE, Pierre CIBOT, Michel GOLDSTEIN, Thierry GOMEZ, Raymond FOURNEL, Hervé GAUTHIER, Jean-Claude LEFRANC, Laurent PIONNIER, Fabien SAFANJON, Jean-François SOUCASSE, André VANDENBUSSCHE
Excusés :	Mme Pierrette BARROT MM. Jean-Jacques GAZEAU, Jean-François GONDELLIER, Dr Philippe KUENTZ, Jean-René MORACCHINI, Dr Jean-Michel PROVILLE,
Non excusés :	/
Assiste à la réunion :	/

1. Approbation du procès-verbal du 23 janvier 2023

M. Laurent UGO, Président de la HAF, demande si des remarques liées à ce procès-verbal sont à présenter.

Le procès-verbal du 23 janvier 2024 est adopté à l'unanimité des présents.

2. Informations du président de la Haute Autorité

La HAF prend connaissance d'un Avis du 25/02/2024 sur « les violences sexuelles et sexistes dans le sport : prévenir, protéger, accompagner » de la Commission Nationale Consultative des Droits de l'Homme (CNCDH).

Le courrier du 29/01/2024 à destination de la FFF signé par deux présidents de districts de la Ligue de Nouvelle Aquitaine et le courriel de la LFNA du 22/01/2024 sont discutés en séance.

Le président présente également un Courrier de réaction des élus du CSE de la LFNA daté du 20/02/2024.

3. Présentation du rapport sur les procédures de gestion de l'arbitrage à la FFF

M. Antony GAUTIER, directeur de l'arbitrage, vient présenter (en visioconférence pour sa part) le rapport sur « Les procédures de gestion de l'arbitrage à la Fédération française de football », rédigé par Madame Dominique LAURENT. Celui-ci a préalablement été présenté en COMEX en sa séance du 18/01/2024.

La mission a été menée entre juillet et octobre 2023 pour une restitution en décembre 2023.



Ce rapport établit d'abord un long état des lieux sur le fonctionnement actuel et la répartition des rôles entre la Direction de l'Arbitrage (DA) et la Commission Fédérale de l'Arbitrage (CFA). Si la DA administre, gère et propose à la CFA, la CFA, quant à elle, décide, supervise, contrôle l'activité de la DA.

La gestion des observateurs fédéraux doit être revue afin de mieux respecter les règles de l'UEFA qui dit qu'au niveau national, un panel doit être établi par la CFA après une sélection de candidats. Tout en mettant en valeur leur rôle, un système de sélection doit être mis en place, il faut les former et maintenir leur niveau en poursuivant cette formation tout au long de leurs années de missions.

Sur les fragilités ou les dysfonctionnements relevés, la rapporteuse n'a pas noté « l'existence de réseaux généralisés de clans de copinages ou de favoritismes ». En revanche, le rapport pointe une sévérité insuffisante vis-à-vis des manquements aux règles.

Le rapport demande également une révision profonde de la CFA et en particulier de la qualité de ses membres, en leur demandant de ne plus être observateur en même temps, ni président de ligue ou de district, d'y nommer des femmes anciennes arbitres, de limiter à deux mandats, d'adopter une stratégie quadriennale complète et un rapport annuel public

La DA doit entre autres recruter de nouveaux profils (variés), augmenter la mixité, et piloter les observateurs.

Plus spécifiquement sur les VSS, la rapporteuse préconise la promotion d'une politique fédérale globale de renforcement de la lutte contre les violences sexistes, l'homophobie et la discrimination. Elle donne un certain nombre de propositions concrètes dont le fait de fixer des règles strictes pour les réponses disciplinaires.

Un débat s'engage entre les membres de la HAF et M. GAUTIER quant au calendrier d'applications de ces réformes et des moyens à mettre en œuvre (tant humains que financiers).

L'ensemble de la HAF remercie M. GAUTIER pour sa présentation.

4. Audition de Mme BOUZOURA, directrice de l'engagement

Le 19 octobre 2023, dans la continuité du travail engagé par la FFF ces dernières années, le président Philippe Diallo a présenté un plan fédéral ambitieux d'engagement sociétal qui s'articule autour de trois axes majeurs : la lutte contre toutes les formes de violences et de discriminations, la promotion de la citoyenneté, de la diversité et de l'inclusion par le football et l'adaptation aux défis climatiques.

La FFF avance d'un pas résolu avec une nouvelle direction de l'engagement et un budget prévu de 6M€ sur 3 ans, des moyens humains (12 personnes à venir). Cette direction intègre d'ailleurs les sujets de mixité et un référent supporterisme.

Dans ce cadre, Mme BOUZOURA a rejoint les rangs de la Fédération en tant que Directrice de l'engagement. Son objectif est de donner une colonne vertébrale à ce qui est fait en plaçant la performance sociétale au même niveau que la performance économique et/ou sportive.

En ce qui concerne la lutte contre les VSS, Mme BOUZOURA rappelle la mise en place de la plateforme d'alertes ainsi qu'un guide publié sur le site institutionnel FFF.

20 lots ont été créés pour accompagner la FFF sur les 3 axes du plan avec les actions à mener



Pour l'adaptation au déficit climatique, un bilan carbone complet est en cours (ciblant en particulier avec les déplacements qui sont les plus impactant sur ce bilan), et des ateliers en internes ont été montés pour réduire l'empreinte carbone.

Une Commission fédérale de l'engagement est créée avec 3 comités thématiques ; elle évalue la mise en œuvre et devra en rendre compte devant l'assemblée générale.

La direction de l'engagement doit impulser, coordonner, et mesurer les actions. Une culture de la mesure est donc initiée avec déjà des partenariats signés pour accompagner celle-ci (AFNOR + UNESCO avec un observatoire)

La mise à disposition d'un Conseiller Technique Sportif (CTS¹) par le ministère des sports entre parfaitement dans ce cadre d'actions.

L'ensemble de la HAF remercie Mme BOUZOURA pour sa présentation.

La prochaine réunion est fixée au vendredi 7 juin 2024.

La séance est levée à 16h30.

¹ Les CTS sont des fonctionnaires placés auprès des fédérations sportives. Ils en assurent l'encadrement technique et favorisent le développement des pratiques sportives.